



ARGENTA DP SA

Sicav publique de droit belge
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles
RPM Bruxelles – 0726.636.205

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration d'ARGENTA DP (ci-après dénommé la Sicav) informe les actionnaires de la Sicav des changements suivants apportés au prospectus de la Sicav et au document d'informations clés pour l'investisseur (KIID) :

1. La partie « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – transparence en matière de durabilité » des deux compartiments de la Sicav a été actualisée, notamment afin de préciser ceci :

« Au moins 20 % du portefeuille seront constitués d'investissements durables dans :

- des obligations d'impact ayant fait l'objet d'un screening préalable (« Green, Social & Sustainability bonds ») : ces obligations qui doivent aider à financer des projets dans le domaine de l'ESG et qui sont par conséquent désignées comme des obligations vertes, bleues, sociales, durables, de durabilité ou de transition, ne sont éligibles à un investissement qu'après un screening réalisé à l'aune, notamment, de leur respect du cadre normatif pertinent (par exemple l'ICMA ou EU-GBS) ;
ou
- des entreprises présentant un alignement (>10 %) avec les critères de l'Europe pour les activités économiques durables écologiques ; ou
- des entreprises dont les produits et/ou les services – par rapport au chiffre d'affaires – financent le développement durable (une contribution positive nette), comme les produits et les services de santé, les services liés à l'enseignement, les solutions d'efficacité énergétique, les services de numérisation ou l'inclusion financière. Les indicateurs utilisés à cet égard sont par exemple le pourcentage de chiffre d'affaires que l'entreprise génère à partir des produits ou des services qui apportent une contribution positive nette aux objectifs de développement durable des Nations Unies »

Vous trouverez des informations plus spécifiques dans le prospectus.

2. Modification de l'objectif du compartiment Dynamic Allocation de la Sicav

Objectif actuel du compartiment	Nouvel objectif du compartiment
L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste à composer, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), un portefeuille répondant à quasiment toutes les exigences d'un fonds d'épargne-pension belge (troisième pilier) sans être soumis aux conditions de ce système ou aux conséquences fiscales (positives ou négatives) qui lui sont propres, et dont la performance totale à long terme est optimisée par une gestion équilibrée. À cet effet, il	L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste à composer, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), un portefeuille répondant à quasiment toutes les exigences d'un fonds d'épargne-pension belge (troisième pilier) sans être soumis aux conditions de ce système ou aux conséquences fiscales (positives ou négatives) qui lui sont propres, et dont la performance totale à long terme est optimisée par une gestion équilibrée. À cet effet, il

<p>privilégiera les investissements sans restriction géographique ou sectorielle qui, compte tenu de leur rendement ou de leur plus-value de cours, contribuent à la croissance de la valeur d'inventaire, le risque de perte étant limité grâce à une diversification adaptée. Le compartiment investit un minimum de 60 % en actions et instruments financiers similaires.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10 % de ses actifs.</p> <p>Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un indice de référence.</p> <p>Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>	<p>privilégiera les investissements sans restriction géographique ou sectorielle qui, compte tenu de leur rendement ou de leur plus-value de cours, contribuent à la croissance de la valeur d'inventaire, le risque de perte étant limité grâce à une diversification adaptée. Le compartiment investit principalement en actions et instruments financiers similaires.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10 % de ses actifs.</p> <p>Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un indice de référence.</p> <p>Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>
---	---

3. Les demandes de souscription, remboursement ou changement de compartiment ne sont plus acceptées les 24 et 31 décembre

La clause suivante a été ajoutée au prospectus : « L'introduction des demandes de souscription ou de remboursement d'actions, ou de changement de compartiment, est acceptée tous les jours ouvrables durant lesquels le service financier est ouvert au public, à l'exception des 24 et 31 décembre. »

Cette clause sera appliquée pour la première fois les 24 et 31 décembre 2022.

Les investisseurs sont informés que le projet actualisé du prospectus avec ses différentes modifications peut être obtenu gratuitement au siège de la Sicav.

S'ils le souhaitent, les actionnaires peuvent sortir sans frais (taxes éventuelles non comprises) pendant un mois à partir de la publication du présent avis (le 8 novembre 2022).

Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques de la Sicav sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion : Arvestar Asset Management SA, Rue Guimard, 19 -1040 Bruxelles
- sur le site web : <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html>.
- auprès du service financier : CACEIS BANK, Belgium Branch, avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Le conseil d'administration.